

COURS D'ÉCOLE NORMALE À ST. BONIFACE.

Le cours annuel d'École Normale destiné à la formation pédagogique de nos maîtres catholiques pour les écoles bilingues (Franco-Anglaises) est ouvert depuis le 5 janvier et il est donné alternativement par M. Roger Goulet, notre excellent inspecteur, et par son digne assistant M. Potvin.

Il y a trente-deux élèves qui suivent le cours, et parmi elles, il y a trois religieuses de N. D. des Missions, trois Filles de la Croix et trois sœurs des cinq Plaies du Sauveur.

Il se fait là un travail sérieux qui prépare l'avenir et doit donner pleine confiance aux parents catholiques.

LE "ROC DE LA CONSTITUTION".

(LA VÉRITÉ DU 13 JANVIER 1906.)

M. Laurier a répété dans le comté de Compton qu'il avait assuré à la minorité du Nord-Ouest tout ce que lui accordait la Constitution — ni plus ni moins. C'est la prétention du premier ministre d'être resté immobile et ferme, sur le "roc de la Constitution".

Il faudrait tout de même s'entendre là-dessus.

Sir Wilfrid Laurier a présenté, défendu ou appuyé trois propositions radicalement différentes: le premier et le second article 16 et l'amendement Lamont.

Le premier article 16, au témoignage de M. Fitzpatrick, son auteur, et le jurisconsulte officiel du gouvernement, assurait à la minorité tous les privilèges scolaires à elle concédés par la loi fédérale de 1875 et les premières ordonnances territoriales, c'est-à-dire un régime analogue à celui de Québec et d'Ontario.

Le second article 16, toujours d'après M. Fitzpatrick, ne garantissait à la minorité qu'un minimum de privilèges: le choix de l'instituteur, sous certaines conditions déterminées, l'enseignement d'une demi-heure de catéchisme après les heures régulières de classe et l'usage facultatif de deux livres de lecture catholiques, dans les écoles séparées par elle établies dans un district scolaire public antérieurement constitué, c'est-à-dire dans une dizaine d'écoles sur un millier. Toutes les écoles fondées par les catholiques dans les districts où ils sont en majorité restaient à la complète merci du gouvernement.